AR Prefecture
043-200073401-20230330-2023018-DE
Reçu le 12/04/2023

mézencloiremeygal
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL **N0 2023. 018**
10 PLACE ST ROBERT
43260 SAINT JULIEN CHAPTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Date de la convocation : 20/03/2023

Membres en exercice : 43 présents : 29 Votants : 30 Abstentions : 1 contre : 0 Pour : 29

SEANCE du 30 MARS 2023

L'an deux mille vingt -trois le jeudi 30 mars à 20 heures le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Echappée à Saint-Julien-Chapteuil.

Membres présents : Roudil Aymeric, Devidal Joël, Romieu Hervé, Fargier Jean-Marc, Dunand-Grgic Dominique, Bresselle Pierre, Bonnet Raphaël, Dessalces-Bonnet Laurence, Mauté Annie, Chaize Fernand, Chabannes Fabien, Arcis Michel, Jourdan Laure, Roche Patrick, Loucao Elisabeth, Ribes Michel, Guenard Chantal, Gentes Laurent, Sabatier Jean-Pierre, Delmas Françis, Defay André, Ferret André, Mourlevat Marie-Agnès,Behar Daniel, Cabanes François, Sivet Martine, Abrial Raymond, Allary Jean-Pierre, Miramand Christine.

Procuration de : Veysset Marie-Christine à Mourlevat Marie-Agnès.

Secrétaire de séance : Ferret André

OBJET : Droit syndical : versement d'une subvention représentative des frais de location

Monsieur le Président rappelle l'obligation légale de fournir des locaux à usage de bureaux pour les organisations syndicales représentatives au sein de la Communauté de Communes.

En cas d'impossibilité de fournir un local, l'EPCI doit verser une subvention de compensation.

En conséquence, il est proposé au Conseil Communautaire le versement d'une indemnité représentative de frais de location d'un montant de 2 000 € aux deux organisations syndicales représentatives élues au sein de la Communauté de communes (CGT 43 et SDU43/FSU).

Ces subventions seront versées en une fois pour la durée du mandat des organisations syndicales.

Le conseil communautaire, à la majorité :

- Adopte la proposition de Monsieur le Président,
- Autorise Monsieur le Président à signer les pièces relatives au versement de ces subventions.

Le Président, Jean-Marc Fargier

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme